



**MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**, convoquée le 3<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt-six à 19 h 00 à la Salle communautaire Phidélem-Harvey, située au 20 rue Johan-Beetz, à Baie-Johan-Beetz.

**Sont présents :**

- M. Sébastien L'Écuyer, maire
- M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
- M. Éric Drouin, conseiller, poste 2
- M. Olivier Côté-Tremblay, conseiller, poste 3
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Est absente :** Mme Manon Beaulieu, conseillère, poste 4

**Aussi présentes:**

- Mme Maryse Bourque, directrice générale, greffière-trésorière
- Mme Mathilde Noël, stagiaire

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 03. Mme Maryse Bourque fait fonction de secrétaire.

**2. Présences**

Constatation du quorum.

**3. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Éric Drouin, appuyé par Olivier Côté-Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé:

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2026
5. Acceptation des comptes
6. Résolutions
  - 6.1. Résolution 2026-02-03-01 concernant l'approbation de la programmation des travaux et engagement de la Municipalité dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
  - 6.2. Résolution 2026-02-03-02 concernant le protocole d'entente avec Tourisme Côte-Nord
  - 6.3. Résolution 2026-02-03-03 concernant la nomination d'un représentant de la Municipalité auprès du Réseau Biblio de la Côte-Nord
  - 6.4. Résolution 2026-02-03-04 concernant l'état des personnes endettées envers la Municipalité
  - 6.5. Résolution 2026-02-03-05 concernant la vente pour défaut de paiement de taxes
  - 6.6. Résolution 2026-02-03-06 concernant la formation d'un comité de sélection pour les appels d'offre préalable à l'octroi d'un contrat
  - 6.7. Résolution 2026-02-03-07 concernant un don à la Maison du Nord-Est
  - 6.8. Résolution 2026-02-03-08 concernant le renouvellement d'adhésion à la Société historique de Piastrebaie
7. Affaires nouvelles
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

#### 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2026

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 21 janvier 2026 soit adopté.

#### 5. Acceptation des comptes

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Olivier Côté-Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2026 pour un montant de 42 686,52 \$.

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale et moi, Maryse Bourque, certifiée sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Minganie-Basse-Côte-Nord pour payer ces montants dus.

Mme Maryse Bourque, directrice générale, greffière-trésorière

#### 6. Résolutions

##### 6.1. Résolution 2026-02-03-01 concernant l'approbation de la programmation des travaux et engagement de la Municipalité dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

**Attendu que** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

**Attendu que** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**En conséquence**, il est proposé par Olivier Côté-Tremblay, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

**De s'engager** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité;

**De s'engager** à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

**D'approuver** le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**De s'engager** à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 février inclusivement;

**De s'engager** à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

**De s'engager** à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

## 6.2 Résolution 2026-02-03-02 concernant le protocole d'entente avec Tourisme Côte-Nord

**Attendu que** la Municipalité souhaite opérer le bureau d'accueil touristique pour la saison 2026;

**Attendu que** la signature d'un protocole d'entente avec Tourisme Côte-Nord concernant la gestion et le développement du réseau d'accueil Côte-Nord s'avère profitable pour la Municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Éric Drouin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

**Que** le conseil désigne la directrice générale, greffière-trésorière, Maryse Bourque, comme gestionnaire du bureau d'accueil touristique et que cette dernière s'acquière des responsabilités liées à ce titre;

**Que** le conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à signer le protocole d'entente au nom de la Municipalité.

## 6.3 Résolution 2026-02-03-03 concernant la nomination d'un représentant de la Municipalité auprès du Réseau Biblio de la Côte-Nord

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Éric Drouin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

**Que** Sébastien L'Écuyer soit inscrit comme représentant municipal auprès du Réseau biblio de la Côte-Nord.

**Que** la directrice générale, greffière-trésorière transmette le nom du nouveau représentant municipal ainsi que ses coordonnées (courriel et numéro de téléphone) au Réseau biblio de la Côte-Nord.

## 6.4 Résolution 2026-02-03-04 concernant l'état des personnes endettées envers la Municipalité

**Attendu qu'**en vertu des dispositions de l'article 1022 du code municipal, la greffière-trésorière a déposé la liste des arriérés de taxes en date du 31 décembre 2025;

**Par conséquent**, il est proposé par Olivier Côté-Tremblay, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

**Que** le conseil accepte l'état déposé indiquant les immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payés;

**Que** Maryse Bourque, directrice générale, greffière-trésorière soit autorisée à transmettre à la MRC de Minganie un extrait de cet état, afin d'assurer la perception desdits comptes impayés conformément au code municipal.

## 6.5 Résolution 2026-02-03-05 concernant la vente pour défaut de paiement de taxes

**Attendu que** la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**Attendu qu'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Minganie la liste des immeubles identifiés qui sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec l'article 1022 et suivant du code municipal;

**Attendu que** la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour non-paiement de taxes réalisée par la MRC de Minganie

**Par conséquent**, il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Éric Drouin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

**Que** Maryse Bourque, directrice générale, greffière-trésorière soit autorisée à transmettre au bureau de la MRC de Minganie, la liste des immeubles, jointe en annexe pour qu'il soit procédé à la vente des desdits immeubles à l'enchère publique pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;

**Que** la Municipalité de Baie-Johan-Beetz mandate Maryse Bourque, directrice générale, greffière-trésorière à agir comme représentante en vue d'encherir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles décrits en pièce jointe, lors de la vente pour non-paiement de taxe devant se tenir le 11 juin 2026;

**Qu'**une copie de la présente résolution et du document qui est joint soit transmis au centre de services scolaires de la Moyenne Côte-Nord.

Dossier :

- 1173 94 8308

**6.6 Résolution 2026-02-03-06 concernant la formation d'un comité de sélection pour les appels d'offre préalable à l'octroi d'un contrat**

**Attendu qu'**un comité de sélection doit être constitué lorsqu'une municipalité utilise un système de pondération et d'évaluation des offres préalable à l'attribution d'un contrat, elle doit constituer un comité pour procéder à l'analyse de chaque soumission et leur attribuer un pointage;

**Attendu que** ce comité ne peut pas être constitué d'élus;

**Par conséquent**, il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Olivier Côté-Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

**Que** le conseil délègue à Maryse Bourque, directrice générale, greffière-trésorière, le pouvoir de former un comité de sélection.

**6.7 Résolution 2026-02-03-07 concernant un don à la Maison du Nord-Est**

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Éric Drouin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

**Qu'**un don au montant de 250,00 \$ soit fait à la maison du Nord-Est pour l'aider dans son projet d'ouverture d'une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale dans l'Est de la Côte-Nord.

**6.8 Résolution 2026-02-03-08 concernant le renouvellement d'adhésion et un don à la Société historique de Piastrebaie**

Il est proposé par Olivier Côté-Tremblay, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

**Que** Maryse Bourque, directrice générale, greffière-trésorière renouvelle l'adhésion de la Municipalité à la Société historique de Piastrebaie au montant de 50,00 \$.

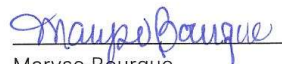
**7. Affaires nouvelles**

**8. Varia**

**9. Période de questions**

**10. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h29.



Maryse Bourque  
Directrice générale, greffière-trésorière



Sébastien L'Écuyer  
Maire

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.